

(à rappeler dans toute correspondance)

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-
RAMBERT**

ARRÊTÉ n° 2611548 URBA
Publication sur le site internet le: 30.09.26

DOSSIER N° DP 042 279 26 00241

Demande du : 03/09/2026

Reçue le : 03/09/2026

Complétée le : 03/09/2026

Sur un terrain sis et cadastré :

1 Rue du Port

279 AM 364

DESTINATAIRE

Monsieur REMY ANTOINE

206 route d'andrézieux

42170 ST JUST ST RAMBERT

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.

Votre courrier d'annulation en date du 28/09/2026,

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°DP 042 279 26 00241 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Olivier JOLY



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.